

Santé et Autorisation De Soins

Les renseignements relatifs à la santé de vos enfants sont à renseigner sur la « **fiche d'urgence à l'attention des parents** » commune à l'école et aux services de garderie et cantine.

En cas d'urgence, j'autorise la direction du service périscolaire ou un animateur à faire soigner mes enfants et à faire pratiquer les interventions chirurgicales (anesthésie comprise) en cas de nécessité. J'accepte de payer l'intégralité des frais médicaux ou d'hospitalisation éventuels.

Signature

Assurance

Vos enfants sont-ils couverts par une assurance responsabilités civiles pour les activités périscolaires et extrascolaires ? oui non

Nom de la compagnie d'assurance _____ téléphone _____

N° du contrat : _____ date de validité _____

Autorisation

Personnes autorisées à venir chercher mes enfants :

Nom et Prénom :téléphone :

Nom et Prénom :téléphone :

Nom et Prénom :téléphone :

Déclaration

Je soussigné responsable des enfants nommés ci-dessus, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Par cette inscription, je m'engage à respecter le règlement intérieur des activités périscolaires (et notamment les conditions de réservation et annulation), ainsi que le tarif qui me sera appliqué en fonction des informations que j'aurai communiqué.

Toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose aux sanctions prévues aux articles 441-6 441 -7 et 441-10 du nouveau code pénal.

A Paslières, le _____ Nom _____

Signature

En annexe la politique de confidentialité des données collectées

Pour toutes questions vous pouvez nous contacter à contact@paslieres.fr



JUSTIFICATIF OBLIGATOIRE Dans le cas contraire le tarif le plus élevé vous sera facturé

- Une attestation CAF ou MSA de moins de 3 mois qui valide toutes les informations (composition du foyer, identité de ses membres, l'adresse et le quotient familial)

CANTINE ET GARDERIE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE EN MATIERE DE PROTECTION DES DONNEES COLLECTEES

La mairie de PASLIERES traite vos données personnelles pour gérer l'inscription de votre/vos enfant(s) aux services périscolaires cantine -garderie. La non-fourniture des données entraîne l'inaccessibilité au service public de la cantine/garderie pour défaut d'inscription. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public, le traitement de données s'inscrit dans le cadre de la mission de service public de gestion de la cantine/garderie à destination des enfants scolarisés sur le territoire communal.

Vos données personnelles seront accessibles aux seuls agents municipaux habilités à traiter l'inscription de votre enfant.

Vos données personnelles sont conservées :

- Jusqu'à un an après la fin de scolarisation pour les données d'inscription
- 10 ans pour les données ayant servi de base de facturation

Conformément à la réglementation en vigueur(*) vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer vos droits Informatique et Libertés ou pour toute question relative à ce dispositif, vous pouvez nous contacter : Mairie Place de la mairie 63290 PASLIERES. contact@paslieres.fr.

Pour répondre à votre demande nous pourrions vérifier votre identité et vous demander si nécessaire, davantage d'informations. On s'efforcera de vous répondre dans les meilleurs délais, conformément à la réglementation (1 mois à compter de la réception de la demande, prolongation de 2 mois avec information motivée avant la fin du délai d'un mois)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en premier lieu au délégué à la protection de la commune à l'adresse mail dpo.adit63@puy-de-dome.fr. Si vous n'êtes pas satisfait de notre réponse, vous pouvez vous adresser à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés pour introduire une réclamation. (cnil.fr)

(*) Règlement EU 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018. Références : articles L 223-1 à L 223-9, L 255-1, L 613-13 et R 251-1 à R 253-4 du code de la sécurité intérieure